



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 6 JUILLET 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 70 - Mise à jour du tableau des emplois

Le six juillet 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le trente juin 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO, Mme GALLAND.

Etaient excusés :

Mme BOURDAIS a donné procuration à Mme CIRON

M. PADIOLEAU a donné procuration à Mme BOMBRAY

M. KESKIN a donné procuration à M. NOMARI

M. EMERIAU a donné procuration à M. MARSOLLIER

M. BEASSE a donné procuration à M. LE MOEL



Secrétaire de séance : Mme HEBERT

OBJET : Mise à jour du tableau des emplois**E X P O S É**

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Afin de tenir compte de l'évolution des emplois et des missions, la mise à jour du tableau des emplois est nécessaire pour, d'une part, permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement établis pour l'année 2023 et, d'autre part, la modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'Adjoint technique au service enseignement.

Cette mise à jour, préalable à la nomination, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondant aux grades d'avancement et de l'emploi dont l'horaire de travail est modifié.

DECISION

Il est proposé au Conseil Municipal de :

1) Créer :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (30h00)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28h00)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30h00)
- 3 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 3 postes de brigadier-chef principal à temps complet

2) Supprimer :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (16h25)
- 2 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (28h00)
- 6 postes d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30h00)
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 3 postes d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 3 postes de gardien brigadier à temps complet
- 1 poste d'animateur à temps complet

3) Mettre à jour le tableau des emplois correspondant.

4) Autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230713-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-07-2023

Publication le : 13-07-2023

Les propositions sont adoptées à l'unanimité
Fait et délibéré à Châteaubriant

A l'Hôtel de Ville, le 6 juillet 2023

Le Maire,
Alain HUNAUULT



a secrétaire de séance,

Ilona HEBERT



Le Maire,

Alain HUNAUULT